

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : DOCUMENT RELATIF AU POINT
D'ACHÈVEMENT AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCÉE**

24 septembre 2009

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	i
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	ii
I. INTRODUCTION	1
II. EVALUATION DES CONDITIONS DU POINT D'ACHEVEMENT	1
III. STOCK DE LA DETTE DE LA RCA ET ALLEGEMENT AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE	10
IV. EXAMEN DES POSSIBILITES D'OCTROI D'UN ALLEGEMENT DE LA DETTE PPTE SUPPLEMENTAIRE (AIDE D'APPOINT)	13
V. ALLEGEMENT DE LA DETTE AU TITRE DE L'INITIATIVE D'ALLEGEMENT DE LA DETTE MULTILATERALE (IADM)	13
VI. SOUTENABILITE DE LA DETTE APRES LE CONCOURS AU TITRE DES INITIATIVES PPTE ET IADM	14
VII. ANALYSE DE SENSIBILITE ET SOUTENABILITE DE LA DETTE A LONG TERME	15
VIII. CONTRIBUTION DU GROUPE DE LA BANQUE A LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE DE LA RCA	16
IX. MODALITES D'OCTROI DE L'ALLEGEMENT	18
X. RECOMMANDATIONS	19
Tableaux	
Tableau 1 : Participation des créanciers à l'allègement de la dette de la RCA au titre de l'initiative PPTE	11
Tableau 2 : Portefeuille du Groupe de la Banque en RCA (avril 2009)	17
Graphiques	
Graphique 1 : Taux de répartition de l'allègement de la dette PPTE de la RCA par Groupe de créanciers	12
Graphique 2 : Impact de l'allègement de la dette sur le profil du service de la RCA envers le Groupe de la Banque	19
Annexes	
Annexe 1 : Stock de la dette nominale révisée et valeur actualisée nette de la dette extérieure par groupe de créanciers à fin décembre 2006	20
Annexe 2 : Calendrier d'allègement de la dette PPTE	21
Annexe 3 : Impact de l'allègement de la dette PPTE sur le profil du service de la dette de la RCA	22
Annexe 4 : Structure de l'allègement de la dette en devises	23
Annexe 5 : Hypothèses relatives aux taux d'actualisation et de change à fin décembre 2006	24
Annexe 6 : Document du point d'achèvement PPTE élaboré par le FMI/ Banque mondiale pour la République centrafricaine	25

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ARV	Antirétroviral
BAD	Groupe de la Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
DRSP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DSP	Document de stratégie pays
DSPPC	Document de stratégie de partenariat pays conjointe
FAD	Fonds africain de développement
FEF	Facilité en faveur des Etats fragiles
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FSN	Fonds spécial du Nigeria
IADM	Initiative d'allégement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IDE	Investissement direct étranger
JISN	Note de stratégie intérimaire conjointe
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PMR	Pays membre régional
PPTE	Pays pauvre très endetté
RCA	République centrafricaine
UC	Unité de compte
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VAN	Valeur actualisée nette
VIH/Sida	Virus d'immunodéficience humaine/ Syndrome d'immunodéficience acquise

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
DOCUMENT RELATIF AU POINT D'ACHÈVEMENT
AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTTE RENFORCÉE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte

Le 30 juin 2009, les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale ont convenu que la République centrafricaine (RCA) a fait des progrès de manière satisfaisante dans l'atteinte du point d'achèvement. La RCA est devenue ainsi, le 21^{ème} pays membre régional (PMR) à atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTTE renforcée et en conséquence, bénéficie d'un allègement de dette d'un montant de 578,2 millions de dollars EU, en VAN fin 2006. Ce montant comprend un allègement de dette de 84,7 millions de dollars EU du Groupe de la Banque. Le document présente la justification de l'atteinte par la République centrafricaine du point d'achèvement et sollicite l'approbation par les Conseils d'administration de la fraction de l'allègement de la dette de ce pays par le Groupe de la Banque.

Evaluation des conditions du point d'achèvement

La RCA a rempli toutes les conditions des huit (8) déclencheurs du point d'achèvement, à savoir : i) l'élaboration d'un DSRP complet qui a fait l'objet d'une mise en œuvre et d'un suivi satisfaisants pendant au moins une année ; ii) le maintien de la stabilité macroéconomique comme en témoigne la mise en œuvre satisfaisante du programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) ; iii) l'application satisfaisante de la disposition constitutionnelle relative à la déclaration du patrimoine du Premier Ministre, des membres du Gouvernement et des membres de la Cour constitutionnelle, ainsi que du nouveau décret qui étend l'obligation de déclaration du patrimoine aux chefs des entreprises publiques et aux hauts fonctionnaires principaux ; iv) l'amélioration du contrôle réglementaire et de la communication financière dans les secteurs des forêts et des mines; v) le renforcement de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques ; vi) le lancement réussi de la réforme de la fonction publique ; vii) l'amélioration de la gestion de la dette publique ; et viii) les progrès satisfaisants dans la réalisation des objectifs en matière d'éducation, de santé et de lutte contre le VIH/Sida.

Encours de la dette de la RCA

A la fin de 2006, le montant révisé de la dette de la RCA, en valeur nominale, s'élevait à 1087,5 millions de dollars, et la VAN de la dette, après application des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette, à 908,8 millions de dollars. Sur la base des données révisées, le ratio de la dette aux exportations en VAN est estimé à 461,77 %. On estime que pour ramener ce ratio au seuil PPTTE de 150 %, il faudrait un allègement de la dette d'un montant de 578,2 millions de dollars en valeur actualisée nette à fin 2006, représentant un facteur de réduction commun de 67,5 %.

Assistance PPTE au point d'achèvement et répartition

L'allègement global de la dette de la République centrafricaine, estimé à 578,2 millions de dollars en valeur actualisée nette fin 2006, se répartit comme suit : i) créanciers multilatéraux, 362,5 millions de dollars (62,7 %) ; ii) créanciers bilatéraux, 186,22 millions de dollars (32,2 %) ; et iii) créanciers commerciaux, 29,48 millions de dollars (5,1 %). La part de la BAD dans l'allègement est estimée à 84,7 millions de dollars, soit 23,4 % de l'assistance des créanciers multilatéraux et 14,6 % de l'assistance totale fournie par l'ensemble des créanciers.

Allègement de la dette au titre de l'IADM

Dès l'approbation du point d'achèvement, la République centrafricaine pourra bénéficier, au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), d'un allègement additionnel auprès de trois institutions financières multilatérales, à savoir la Banque mondiale (IDA), le FMI et la BAD. Le coût total de l'allègement de la dette est estimé à 342,79 millions de dollars répartis comme suit : l'IDA fournira 195,4 millions de dollars, le FMI, 2,9 millions de DTS, et la BAD, 144,49 millions de dollars, le tout en termes nominaux. Le présent document a pour but de demander aux Conseils d'administration d'approuver l'allègement de dette de la BAD à la RCA d'un montant de 144,49 millions de dollars, en valeur nominale, au titre de l'IADM.

Analyse de soutenabilité de la dette et de sensibilité

La fourniture de l'intégralité de l'assistance PPTE et de l'allègement de la dette au titre de l'IADM au point d'achèvement réduira sensiblement le fardeau de la dette de la RCA. Le ratio de la dette aux exportations en VAN devrait tomber de 359 % à fin 2008 à 8,3 % fin 2009. Il augmentera de nouveau à 91,3 % jusqu'à fin 2011 par suite du montant élevé des nouveaux emprunts, avant de diminuer progressivement jusqu'à 56,1 % d'ici à la fin 2028. Le ratio de la dette au PIB en valeur actualisée nette devrait tomber de 43 % fin 2008 à 8,3 % à fin 2009, puis à 6,5 % à la fin de 2019, avant de remonter progressivement à 7,3 % à la fin de 2026. En outre, le ratio service de la dette/recettes devrait tomber de 383,5 % à la fin 2008 à 79 % à la fin 2009, puis à 49,2 % à la fin de 2019, avant d'entamer une remontée pour atteindre 50,4 % à la fin de 2028. Par ailleurs, le ratio du service de la dette aux exportations devrait passer de 4,9 % à la fin de 2009 à 3,4 % à la fin de 2011, avant de remonter à 10 % à la fin de 2015 sous l'effet d'un rééchelonnement des arriérés dus aux créanciers hors Club de Paris. Le ratio baissera progressivement jusqu'à 1,3 % à la fin de 2021, puis remontera de nouveau pour atteindre 3,1 % à la fin de 2028.

L'analyse de sensibilité de la dette à long terme montre que, face à la faible croissance du PIB réel, à la baisse de la croissance des exportations et à la diminution du soutien des donateurs, la situation de la dette extérieure de la RCA s'aggravera considérablement. Ceci met en évidence la nécessité de maintenir des politiques prudentes de gestion budgétaire et de la dette, de diversifier la structure des exportations et d'axer la politique de financement sur les dons.

Modalités d'octroi et mécanismes indicatifs de financement

Il est proposé que le Groupe de la Banque s'engage à fournir à la RCA un allègement de dette irrévocable d'un montant de 84,7 millions de dollars en valeur actuelle nette fin 2006, de 2008 à 2018. Une partie de l'allègement de dette, soit 49,4 millions de dollars en VAN fin 2006, a été déjà octroyée durant l'opération d'apurement des arriérés menée par le Groupe de la Banque avant le point de décision, en plus d'une réduction de 84 % du service de la dette durant la période intérimaire.¹ L'allègement de dette restant, soit 35,3 millions de dollars, serait fourni durant la période de 2008 à 2018. Environ 20 % de ce montant, soit 7,1 millions de dollars, ou l'équivalent de 8,7 millions de dollars en valeur nominale, serait financé par les ressources internes du Groupe de la Banque et les 80 % restants, soit 28,2 millions de dollars en VAN fin 2006, ou l'équivalent de 34,77 millions de dollars, seront financés par le Fonds fiduciaire PPTE. Une partie de la contribution du Fonds fiduciaire PPTE, équivalant à 5,19 millions de dollars en valeur actuelle nette fin 2006, ou l'équivalent de 5,37 millions de dollars, a déjà été octroyée à la RCA sous forme d'allègement de dette intérimaire durant la période de 2008-2009.

Recommandations

Les Conseils d'administration sont invités à approuver : i) l'éligibilité de la RCA à un allègement de dette au point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée ; ii) l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE proposée de 84,7 millions de dollars en valeur actuelle nette fin 2006 en faveur de la RCA ; iii) l'éligibilité de la RCA à un allègement de dette au titre de l'IADM et iv) le coût de l'assistance IADM estimé à 144,49 millions de dollars, en termes nominaux

¹ Environ 49,5 % des arriérés ont été financés par la Facilité en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), 49,5% par les donateurs bilatéraux et 1 % par la RCA.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
DOCUMENT RELATIF AU POINT D'ACHÈVEMENT
AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCÉE

I. INTRODUCTION

1.1 Le 30 juin 2009, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé le document relatif au point d'achèvement PPTE de la République centrafricaine (RCA), qui devient ainsi le 21^e pays membre régional (PMR) à atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée.² La RCA a atteint le point de décision en septembre 2007 devenant ainsi éligible à un concours d'allègement de sa dette au titre de l'initiative PPTE pour un montant total de 583 millions de dollars en valeur actuelle nette fin 2006 avec un facteur de réduction commun de 68,1 %³ qui a été ramené à 67,5 % lorsque le point d'achèvement a été atteint, et ce à la suite de l'augmentation des exportations de biens et services signalée par les autorités du pays. En conséquence, l'allègement au titre de l'initiative PPTE a été ramené à 578,2 millions de dollars en VAN fin 2006. Au point de décision, la RCA devrait remplir les conditions des huit (8) déclencheurs nécessaires pour atteindre le point d'achèvement, ce qu'elle a fait.

1.2 Ce document présente la justification de l'atteinte par la RCA de son point d'achèvement et de son éligibilité à l'allègement de la dette du Groupe de la Banque au titre de l'initiative PPTE renforcée, et sollicite l'approbation par les Conseils d'administration du concours du Groupe de la Banque à l'allègement de la dette du pays, d'un montant de 84,7 millions de dollars en valeur actuelle nette à fin 2006. Après l'introduction, la section II évalue les conditions du point d'achèvement. La section III montre la répartition globale de l'encours de la dette et de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et la section IV évalue l'éligibilité de la RCA à un allègement supplémentaire au titre de l'initiative PPTE (aide d'appoint). La section V examine l'éligibilité de la RCA à l'allègement de la dette au titre de l'IADM tandis que la section VI examine la soutenabilité de la dette après l'assistance PPTE et IADM. La section VII analyse la sensibilité et la soutenabilité de la dette à long terme. La contribution du Groupe de la Banque à la stratégie de réduction de la pauvreté de la RCA est examinée à la section VIII. La section IX expose en détail les modalités d'octroi de l'allègement proposé. La section X contient les recommandations soumises à l'attention des Conseils d'administration.

II. ÉVALUATION DES CONDITIONS DU POINT D'ACHÈVEMENT

2.1 L'atteinte par la RCA du point d'achèvement était subordonnée à la réalisation des conditions suivantes :

- i) Elaboration d'un DSRP complet ainsi que son exécution et son suivi satisfaisants pendant au moins un an ;
- ii) Maintien de la stabilité macroéconomique et d'une performance satisfaisante dans le cadre d'un programme soutenu par la FRPC ;

² Voir annexe 6 : IDA/FMI: RCA – Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée : Document relatif au point d'achèvement et Initiative pour l'allègement de la dette multilatérale, 15 juin 2009.

³ Pour plus d'information, prière de consulter le Document relatif à l'approbation du point de décision de la RCA au titre de l'initiative PPTE renforcée, (ADB/BD/WP/2007/139 - ADF/BD/WP/2007/111 en date du 28 novembre 2007

- iii) Application de manière satisfaisante de la disposition constitutionnelle relative à la déclaration du patrimoine par le Premier Ministre, les membres du Gouvernement et les membres de la Cour constitutionnelle, et promulgation d'un nouveau décret élargissant cette obligation aux chefs des entreprises publiques et aux principaux hauts fonctionnaires ;
- iv) Amélioration du contrôle réglementaire et du cadre des publications financières dans les secteurs des forêts et des mines ;
- v) Renforcement de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques ;
- vi) Mise en œuvre satisfaisante d'une réforme de la fonction publique ;
- vii) Amélioration de la gestion de la dette publique ; et
- viii) Progrès satisfaisant dans la réalisation des objectifs en matière d'éducation, de santé et de lutte contre le VIH/Sida.

Cette section évalue la performance du pays au regard des conditions susmentionnées.

A. Elaboration d'un DSRP complet avec une exécution et un suivi satisfaisants

2.2 Le DSRP complet de la RCA pour la période 2008-2010 a été élaboré selon un processus participatif élargi, qui a nécessité des consultations à grande échelle avec plusieurs parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et les représentants des sept régions du pays. Il présente la vision du gouvernement ainsi que les actions prioritaires visant à réduire la pauvreté conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le cadre stratégique repose sur quatre piliers : i) rétablissement de la sécurité, consolidation de la paix et prévention des conflits ; ii) promotion de la bonne gouvernance et de la primauté du droit ; iii) reconstruction et diversification de l'économie ; et iv) valorisation du capital humain. Le DSRP a été adopté en juin 2007.

2.3 Les pouvoirs publics ont entrepris de rendre fonctionnel le cadre de mise en œuvre et de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté à travers la mise en place des organes ci-après :

- i) Un comité national présidé par le Premier Ministre ;
- ii) Un comité technique national chargé de maintenir un dialogue permanent entre le gouvernement et les partenaires au développement ;
- iii) Un secrétariat technique national pour coordonner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- iv) Neuf comités sectoriels chargés de l'application des stratégies sectorielles ; et

v) Sept comités régionaux chargés du suivi et de l'évaluation aux niveaux régional et local.

Le secrétariat technique national a publié son premier rapport intérimaire sur le DSRP pour l'année 2008. Les opérations statistiques pour établir les indicateurs de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté sont en cours et devraient être parachevées avec le concours des bailleurs de fonds. Les résultats de l'enquête indicative de base sur le bien-être, qui a été entreprise en 2008, étaient attendus pour mai 2009 et une nouvelle enquête sur les ménages est programmée pour la même année.

2.4 La conclusion de l'examen des progrès accomplis durant l'année écoulée dans la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté par le personnel de l'IDA et du FMI est satisfaisante, en dépit de certains problèmes liés aux effets de l'évolution de l'environnement international, à la difficulté de mobiliser des ressources extérieures pour financer les activités essentielles et à l'insuffisance des capacités administratives. Ainsi, la condition relative à l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté, sa mise en œuvre et son suivi de manière satisfaisante a été remplie.

B. Maintien de la stabilité macroéconomique et d'une performance satisfaisante dans le cadre d'un programme soutenu par la FRPC

2.5 L'année 2008 a été particulièrement difficile pour la RCA. Le pays a connu une grève des fonctionnaires, une grave pénurie d'électricité, une hausse des prix des produits alimentaires et des combustibles, ainsi que plusieurs chocs financiers. Cette situation s'est traduite par une baisse de la croissance économique qui est tombée de 3,7 % en 2007, à 2,2 % en 2008. L'inflation en fin d'année a atteint 14,5 % et le déficit du compte des opérations courantes a culminé à 9,9 % du PIB.⁴ En dépit de cette situation difficile, la RCA a réussi à maintenir la stabilité de son économie. Les recettes ont augmenté par suite de l'amélioration de l'administration fiscale et douanière et le ratio des recettes au PIB est passé de 9,5 % en 2006, à 10,4 % en 2008. Les dépenses publiques ont été soigneusement gérées au même titre que les dépenses pour la lutte contre la pauvreté. En outre, une partie substantielle des arriérés a été apurée et l'aide intérimaire au titre de l'Initiative PPTE, ainsi que l'allègement de la dette consenti par le Club de Paris ont contribué à la bonne gestion du budget.

2.6 Le coût des importations de pétrole a fortement augmenté en 2008 et le volume des exportations a diminué, ce qui a eu pour effet d'aggraver le déficit du compte des opérations courantes qui est passé de 6,2 % du PIB en 2007, à 9,9 % en 2008. Cependant, en raison d'un afflux important d'investissements directs étrangers (IDE), de l'apport de capitaux privés à court terme et de l'augmentation des décaissements du FMI, le montant brut officiel des réserves est passé de 2,4 mois d'importations en 2007 à 3,3 mois en 2008.

2.7 Les réformes structurelles introduites lors de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté ont contribué à renforcer la résilience du budget public aux chocs négatifs. C'est ainsi qu'un mécanisme d'ajustement automatique des prix du pétrole a été adopté pour préserver le budget des fluctuations des prix et assurer des ressources pour les dépenses prioritaires. Grâce à ce mécanisme, le gouvernement est à présent en mesure de dégager des recettes substantielles de la consommation de produits pétroliers qui permettent de compenser les pertes de recettes dues à la baisse de la production des produits de base

⁴ Voir Annexe 6 : IDA/IMF : République centrafricaine – Initiative en faveur des petits pays très endettés (PPTE) : Document relatif au point d'achèvement et Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), juin 2009, p. 9.

consécutives aux chocs extérieurs. La plupart des objectifs chiffrés fixés pour décembre 2008 ont été atteints et des progrès remarquables ont été enregistrés grâce aux réformes structurelles du programme appuyé par la FRPC.

2.8 Dans la conclusion de leur rapport, les services de l'IDA et du FMI ont indiqué que la RCA avait pleinement rempli la condition relative au maintien de la stabilité macroéconomique, comme en témoigne l'exécution satisfaisante du programme appuyé par la FRPC.

C. Déclaration du patrimoine et sa publication

2.9 Le Premier Ministre, tous les Ministres du gouvernement actuel, ainsi que les membres de l'exécutif précédent et les membres de la Cour constitutionnelle ont rempli et présenté un formulaire de déclaration de patrimoine à la Cour constitutionnelle. Conformément à son mandat, cette dernière a rendu publiques ces déclarations en les affichant sur le site Web du gouvernement. Un décret présidentiel a élargi cette obligation de déclaration aux chefs des grandes entreprises publiques et à certains hauts fonctionnaires. Toutes les personnes concernées s'y sont conformées. Les déclarations ont été rendues publiques après vérification.

2.10 Par ailleurs, les autorités ont fait des progrès remarquables dans le renforcement du cadre institutionnel pour lutter contre la corruption et améliorer la transparence. C'est ainsi que le gouvernement a mis en place un comité permanent de lutte contre la corruption chargé de formuler, de coordonner et d'assurer le suivi de la stratégie de lutte contre ce phénomène. Ce comité a établi son plan d'action prioritaire qui fait actuellement l'objet d'un examen de la part du gouvernement et des partenaires au développement. D'autres organes de lutte contre la corruption ont également été institués, notamment l'agence nationale d'investigation financière, qui a été mise en place en 2007, avec pour mission d'enquêter sur le blanchiment d'argent, et le *Bureau des usagers* de l'Office de l'Inspection générale des finances, créé en juillet 2008 pour faciliter et gérer les allégations et les plaintes liées à la corruption.

2.11 Avec la déclaration et la publication du patrimoine de toutes les personnes concernées, les conditions liées à ce déclencheur ont été remplies.

D. Réformes structurelles des secteurs des forêts et des mines

Secteur des Forêts

2.12 Le Président a promulgué en 2008 le nouveau code adopté par le Parlement pour instituer un cadre juridique et réglementaire visant à favoriser le développement durable du secteur des forêts. Ce code classe les forêts en domaines permanents et non permanents, le premier étant constitué de toutes les zones sujettes à des plans de gestion obligatoires. La nouvelle législation définit les droits d'utilisation des populations locales et autochtones, ainsi que la procédure de consultations préalables à l'octroi d'une concession. Le système fiscal souligne la nécessité d'une gestion durable des forêts fondée sur la procédure des appels d'offres et prévoit un partage équitable des revenus des activités forestières entre le gouvernement, les opérateurs privés et les communautés locales. Les nouvelles dispositions favorisent un système de concessions par appels d'offres et stipulent que toutes les informations relatives au processus d'attribution doivent être rendues publiques. Elles exigent

également des nouveaux détenteurs de permis d'exploitation qu'ils adoptent et mettent en œuvre des plans de gestion des forêts. Ce cadre permettra d'octroyer des contrats plus stables et de plus longue durée.

2.13 Les autorités ont entrepris la mise en place d'un système d'information publique pour que les communautés locales soient informées des activités touchant à la foresterie et à l'industrie extractive. C'est ainsi que, dans les réunions au sein des communautés et sur les radios locales, des médiateurs sociaux fournissent aux communautés des informations sur les activités des sociétés forestières, les gains qu'elles génèrent, les mécanismes de partage des recettes et la part revenant aux communautés. Ces informations sont à la disposition de toutes les communautés forestières depuis décembre 2008.

2.14 Les autorités se sont engagées à maintenir le rythme des réformes du secteur forestier. C'est ainsi qu'en mars 2008, elles ont annulé deux permis accordés en 2007, étant donné qu'avec le nouveau système, il aurait été possible d'exploiter la forêt sans être en conformité avec la nouvelle réglementation.

Industrie extractive

2.15 Le code minier de 2004 a été révisé pour contribuer à améliorer la gouvernance dans ce secteur. Les pouvoirs discrétionnaires des autorités ont été réduits et un système transparent de gestion des permis a été mis en place pour renforcer la stabilité des investisseurs potentiels. Par ailleurs, le code révisé permet la formation des citoyens centrafricains et leur recrutement, quand ils sont qualifiés, dans les entreprises minières aux conditions de rémunération du marché. Il prévoit également des mesures incitatives pour favoriser les activités de transformation sur place afin d'augmenter la valeur ajoutée du secteur de l'industrie extractive. Il vise en outre, à faciliter le renforcement des liens en amont et en aval en encourageant les sociétés d'extraction et de transformation à s'approvisionner en intrants auprès des fournisseurs locaux. Enfin, des mesures incitatives fiscales ont été rationalisées et normalisées pour tous les nouveaux projets du secteur. Le Parlement a adopté le code minier révisé le 28 avril 2009.

2.16 Le Parlement a également adopté un nouveau formulaire normalisé pour les permis en accord avec les meilleures pratiques internationales, notamment en ce qui concerne les clauses relatives à la stabilité. Ce nouveau formulaire vise à attirer de nouveaux investisseurs en réduisant les risques et en garantissant la transparence. Il a également pour but de renforcer les liens aux niveaux local et communautaire en facilitant les accords officiels entre les compagnies minières et les communautés dans les zones d'extraction.

2.17 Le gouvernement a adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et a publié son premier rapport sur les recettes de cette activité pour l'année 2006.

2.18 La mise œuvre des réformes dans les secteurs des forêts et de l'industrie extractive, permet de conclure que les conditions des déclencheurs du point d'achèvement ont été remplies dans ces secteurs.

E. Renforcement de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques

2.19 Le gouvernement a axé ses actions de renforcement de l'efficacité des dépenses sur les réformes de la gestion des finances publiques. Une nouvelle nomenclature budgétaire, qui a été mise au point en 2008, classe les dépenses en différentes catégories (dépenses économiques, administratives et de fonctionnement) et permet d'assurer le suivi des dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté. Cette nouvelle nomenclature permet également d'harmoniser et de simplifier la documentation pour améliorer la transparence. Le Parlement a promulgué un nouveau code des marchés publics conforme aux pratiques internationales. Ce nouveau code favorise une concurrence loyale et transparente pour l'obtention de contrats du secteur public. Les autorités ont mis en place la Direction générale des marchés publics (DGMP) pour élaborer la politique en matière de passation de marchés publics, ainsi qu'une autorité de régulation pour contrôler la fonction d'acquisition et un service de réclamation pour les soumissionnaires, chargé de régler les litiges qui pourraient surgir durant le processus de passation des marchés. Afin de faciliter l'application du nouveau code, un manuel de procédures à l'intention des agents d'exécution, des documents normalisés pour les soumissions des offres, ainsi qu'une description des conditions générales régissant les marchés ont été mis au point. Un programme de formation est également en cours. Tous les marchés attribués récemment sont tout à fait conformes au nouveau cadre juridique et réglementaire.

2.20 Un système informatisé pour la gestion des dépenses (GESCO) est en place et permet de suivre le cheminement des ressources tout au long du processus d'exécution des dépenses budgétaires. Ce nouveau système a facilité les publications financières trimestrielles aux différentes étapes de l'exécution, qui sont publiées périodiquement depuis le premier semestre de 2008. Des rapports sectoriels concernant les ministères de l'Éducation, de la Santé, de l'Agriculture et du Développement rural, et de l'Équipement ont été publiés.

2.21 Les dossiers des fonctionnaires et les données relatives aux salaires ont été regroupés dans une base de données unique. La Direction de la paie du Ministère des Finances est en mesure de valider les documents transmis par le Ministère de la Fonction publique et d'établir normalement les états mensuels après vérification. Un système de gestion informatisé a été mis en place pour faciliter et coordonner la gestion de la base de données unifiée. Toutes ces réformes ont permis de renforcer l'efficacité de la gestion administrative, budgétaire et financière des ressources humaines du secteur public.

2.22 Des progrès remarquables ont également été accomplis dans d'autres domaines de la gestion des finances publiques. A titre d'exemple, la gestion des liquidités a été renforcée par la création d'un comité des liquidités et la limitation de l'usage des chèques sans provisions ; la RCA a entrepris de mettre en place un compte trésor unique et la plupart des comptes obligatoires hors bailleurs de fonds ouverts auprès des banques commerciales ont été fermés ; la mise en place d'un mécanisme de consultation avec les ministères de tutelle et la société civile a permis de mieux harmoniser les dépenses avec les politiques sectorielles et de simplifier et réduire le nombre des étapes du processus d'engagement des dépenses. Toutes ces mesures ont contribué à améliorer l'exécution du budget.

2.23 Le gouvernement envisage de consolider les progrès enregistrés récemment pour renforcer davantage le système de gestion des finances publiques, à travers les mesures ci-après : i) mise au point d'une approche à moyen terme pour l'établissement du budget afin de

l'aligner sur les objectifs à moyen terme, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement et la Stratégie de réduction de la pauvreté ; ii) renforcement du contrôle externe de l'exécution du budget ; et iii) renforcement de l'obligation de rendre compte par l'établissement des comptes définitifs de 2008 et la loi sur l'exécution du budget en vue de leur présentation à la Cour des comptes et au Parlement.

2.24 L'application de toutes ces mesures permet de conclure que les autorités ont fait des progrès considérables dans l'amélioration de la gestion des finances publiques et que les conditions du déclencheur du point d'achèvement ont été remplies.

F. Lancement satisfaisant des réformes de la fonction publique

2.25 Conformément aux recommandations du DSRP, les pouvoirs publics ont élaboré et mis en place un nouveau cadre d'organisation pour renforcer l'efficacité et l'efficience dans la fourniture de services. Les autorités ont entrepris de définir clairement les rôles et les fonctions de chaque structure et d'établir le profil de tous les postes existants.

2.26 Un nouveau statut de la fonction publique définissant les droits et les obligations des fonctionnaires, la structure de la fonction publique, le système des sanctions, ainsi que les procédures de cessation de service a été mis au point et présenté au Conseil interministériel. Ce statut contient des directives relatives aux conflits d'intérêt et précise le système de rémunération et d'évaluation des résultats. En ce qui concerne la rémunération, il définit le système indiciaire qui lie les émoluments au grade et au niveau. Le taux indiciaire est revu en fonction du coût de la vie. Le statut précise également que les primes ne peuvent dépasser 10 % du salaire. S'agissant des résultats, l'évaluation annuelle est liée à la promotion et à la rémunération. Les fonctionnaires doivent obtenir une note minimale pour prétendre à une promotion tous les deux ans. Le statut définit en outre le système de recours à deux niveaux dont disposent les fonctionnaires qui contestent l'évaluation de leurs résultats : la première étape consiste à en référer au Ministre et la seconde consiste à introduire une requête auprès d'un agent externe. Le statut définit également les règles de base d'une fonction publique fondée sur le mérite et condamne la corruption. Les autorités envisagent de mettre en place un mécanisme de coordination dépendant du cabinet du Premier Ministre pour contribuer à piloter le programme de réforme de la fonction publique.

2.27 L'application de ces réformes de la fonction publique permet de conclure que le gouvernement a rempli les conditions du déclencheur du point d'achèvement relatives au lancement satisfaisant des réformes de la fonction publique.

G. Amélioration de la gestion de la dette publique

2.28 Un système informatisé de gestion de la dette et d'analyse financière (DMFAS) permettant d'établir des rapports sur la dette est en place au département de la gestion de la dette du Ministère des Finances. Le Département a été renforcé par le recrutement de nouveaux agents et par une formation assurée par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) pour l'utilisation et la maintenance du système DMFAS. Par ailleurs, un Comité national de la dette publique (CNDP) a été créé par décret présidentiel avec pour mission de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la stratégie et de la politique gouvernementales en matière de gestion de la dette, et d'élaborer et publier périodiquement un bulletin des statistiques de la dette.

2.29 Une base de données complète de la dette comprenant des informations détaillées sur la dette intérieure, la dette extérieure et la dette garantie du gouvernement central dans un format conforme aux normes internationales est en place et fait l'objet d'une mise à jour périodique. Elle contient les caractéristiques détaillées de l'encours de toutes les dettes contractées et décaissées, ainsi que celles de la dette intérieure et extérieure publique ou garantie par l'Etat, à décembre 2008, l'état de la dette extérieure intégrale ayant fait l'objet d'un rapprochement. Grâce à cette base de données, le Département de la dette peut publier des données périodiques sur la dette avec un minimum de retard. Afin de faciliter l'utilisation du système de gestion de la dette, les autorités ont adopté un manuel des procédures conforme aux pratiques usuelles. Avec la mise en route du système DMFAS, la formation et l'expérience acquise par le Département de la dette au fil des années et la publication de bulletins sur les statistiques de la dette, on peut raisonnablement affirmer que les données relatives à la dette publique seront publiées chaque année.

2.30 Les pouvoirs publics s'emploient à consolider les acquis obtenus dans la gestion de la dette : i) en faisant en sorte que le Comité national de la dette publique soit pleinement opérationnel ; ii) en renforçant le mandat relatif à la gestion de la dette et les compétences techniques acquises par le nouveau personnel ; iii) en réduisant les retards dans la publication des rapports annuels et trimestriels ; et iv) en renforçant les capacités du Département de la gestion de la dette intérieure pour améliorer la couverture et le suivi de la dette intérieure, notamment les arriérés des institutions et agences décentralisées.

2.31 Compte tenu de toutes les mesures prises pour améliorer la gestion de la dette, on peut dire que les autorités ont rempli les conditions du déclencheur du point d'achèvement relatif à l'amélioration de la gestion de la dette publique.

H. Progrès satisfaisants dans les réformes du secteur social pour atteindre les objectifs concernant l'éducation, la santé et la lutte contre le VIH/Sida

Education

2.32 En 2007-2008, 850 enseignants stagiaires ont été recrutés et affectés dans 483 écoles primaires à travers le pays, y compris dans les zones de conflit. Par ailleurs, 171 élèves maîtres de l'Ecole nationale de formation des enseignants du cycle primaire ont été recrutés et affectés en différents endroits du pays. Ainsi, à la rentrée scolaire 2009/2010, le secteur de l'éducation bénéficiera de 1000 nouveaux enseignants. Cet effort de recrutement contribue à pourvoir les postes vacants dans le primaire et à répondre à la demande en enseignants qualifiés.

2.33 En 2007, le gouvernement a publié un décret visant à mettre fin au redoublement dans les trois cycles et à limiter le taux de redoublement à 10 %. Cette mesure a été appliquée parallèlement à un programme de formation qui a permis aux directeurs et aux enseignants des écoles primaires d'élaborer des programmes de rattrapage pour les élèves redoublants de l'ancien système. Les premiers résultats de l'application de ce décret indiquent que des progrès ont été faits dans la réduction du taux de redoublement qui est tombé de 28 % en 2006-2007 à 26 % en 2007-2008 à l'échelle nationale, et de 30 % en 2006-2007 à 26 % en 2007-2008 dans la zone du Centre-Est.

2.34 En février 2008, le Conseil des Ministres a adopté la stratégie nationale de l'éducation 2008-2020 qui a été entérinée en décembre 2008 par l'Initiative pour

l'accélération de l'éducation pour tous ; Cette stratégie tente de remédier aux faiblesses structurelles du secteur de l'éducation en améliorant l'accès à l'éducation par la remise en état des écoles et la construction de nouveaux établissements, l'amélioration de la qualité de l'enseignement par la formation du personnel et la fourniture de matériaux pédagogiques, et le renforcement des capacités de gestion et de l'efficacité du système éducatif. Grâce à toutes ces mesures, il sera possible de ramener le taux de redoublement à moins de 20 % dans un avenir proche.

2.35 Ces réformes et ces progrès permettent de conclure que le Gouvernement centrafricain a rempli les conditions du déclencheur du point d'achèvement dans le domaine de l'éducation.

Santé

2.36 En ce qui concerne l'amélioration de l'état de santé de la population, les principaux objectifs des pouvoirs publics sont les suivants : remettre en état le système d'assainissement, renforcer la disponibilité des services de santé de base, réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, lutter contre les maladies endémiques et favoriser l'adoption d'une approche multisectorielle pour lutter contre le VIH/Sida. Plusieurs documents essentiels ont été préparés pour orienter les efforts du gouvernement visant à améliorer la santé publique, notamment le Plan stratégique national pour réduire la prévalence du paludisme, le Programme élargi de vaccination pluriannuel 2007-2011 et la stratégie nationale actualisée pour la lutte contre le VIH/Sida (2006-2010).

2.37 A la fin du mois d'août 2008, le taux de vaccination contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DPT3) a atteint 67 %, contre 40 % en 2005, et devrait passer à 80 % vers la fin de l'année 2008. Cependant, le 1^{er} septembre 2008, un nouveau vaccin, le Pentavalent, a été introduit sur recommandation des responsables de l'OMS et a atteint un taux de couverture de 15 % en octobre de la même année. Le taux de vaccination combiné devrait dépasser 80 % à la fin 2008.

2.38 Le gouvernement a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé de distribuer au moins 300 000 moustiquaires imprégnées. En 2007, le Ministère de la Santé en avait distribué 650 000. Ce chiffre a été dépassé en 2008, année durant laquelle 840 687 moustiquaires imprégnées ont été distribuées avec le concours de l'UNICEF. Cette opération a été menée parallèlement à une campagne de vaccination contre la rougeole et de distribution de savonnettes et de moustiquaires aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq ans.

VIH/Sida

2.39 D'après une étude effectuée en 2006, le taux d'infection par le VIH en République centrafricaine était estimé à 6,2 % et était plus élevé chez les femmes (7,8 %) que chez les hommes (4,3 %). La stratégie nationale de lutte contre le VIH/Sida actualisée (2006-2010) offre un cadre approprié pour lutter contre cette pandémie. Le nombre de préservatifs distribués a sensiblement augmenté au cours des dernières années pour atteindre 16 millions à la fin 2007, avant de se stabiliser à 15 millions à la fin de 2008. En outre, des campagnes de sensibilisation, avec des mesures spéciales pour les groupes à risque, sont en cours. Enfin, l'utilisation des préservatifs est en progression constante.

2.40 L'accès au traitement pour les personnes vivant avec le VIH/Sida a été amélioré grâce à la décentralisation des centres de soins et l'ouverture de 13 nouvelles unités spécialisées dans la thérapie antirétrovirale (ARV) qui ont traité 700 patients sur les 7800 qui bénéficient déjà de ce programme. La prévention de la transmission de la mère à l'enfant a été renforcée grâce à une formation assurée dans 30 centres de santé et à l'installation de nouveaux équipements dans plusieurs structures pour améliorer l'accès aux tests volontaires.

2.41 Les efforts déployés et les résultats obtenus dans le secteur de la santé, ainsi que les diverses mesures prises pour lutter contre le VIH/Sida confirment que les autorités ont rempli les conditions des déclencheurs du point d'achèvement dans le domaine de la santé et de la lutte contre le VIH/Sida.

I. Evaluation globale

2.42 La République centrafricaine (RCA) a pleinement rempli les conditions relatives aux déclencheurs du point d'achèvement et a satisfait à toutes les exigences concernant le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Elle devrait donc bénéficier du statut de pays ayant atteint le point d'achèvement pour lui permettre de prétendre à un allègement de la dette irrévocable au titre de l'Initiative PPTE.

2.43 On trouvera à l'annexe 6 une copie du document relatif au point d'achèvement établi par les Institutions de Bretton Woods.

III. STOCK DE LA DETTE DE LA RCA ET ALLÈGEMENT AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE

3.1 Après rapprochement du stock de la dette et des états présentés par les créanciers à fin décembre 2006, le montant du stock de la dette de la RCA, en valeur nominale, a été revu à la hausse, passant de 1086,6 millions de dollars EU à 1087,5 millions de dollars EU. La VAN de la dette, après apurement des arriérés et allègement classique de la dette,⁵ a été revue de 855,9 millions de dollars EU à 856,6 millions de dollars EU, en VAN fin 2006, comme indiqué à l'annexe 1.

3.2 **Créanciers multilatéraux** : Le stock de la dette en valeur nominale envers les créanciers multilatéraux reste stable, à 686,1 millions de dollars EU, ce qui correspond à une VAN fin 2006 de 536,7 millions de dollars, après apurement des arriérés et allègement classique de la dette. La part de la BAD dans la dette multilatérale en valeur nominale demeure inchangée à 169,5 millions de dollars EU, ce qui correspond à 125,5 millions de dollars EU en VAN fin 2006.

3.3 **Créanciers bilatéraux du Club de Paris** : Le stock de la dette en valeur nominale envers les créanciers bilatéraux du Club de Paris passe de 72,0 millions de dollars EU à 72,5 millions de dollars EU, et la VAN fin 2006 du stock de la dette, après apurement des arriérés et allègement classique de la dette, passe de 47,3 millions de dollars à 48,3 millions de dollars EU.

3.4 **Créanciers hors Club de Paris** : Le stock de la dette en valeur nominale envers les autres créanciers bilatéraux publics passe de 272,3 millions de dollars à 272,6 millions de

⁵ Le mécanisme d'allègement classique de la dette permet une réduction de la dette par la restructuration du stock de la dette selon les conditions de Naples du Club de Paris qui prévoient une réduction de 67 % en VAN de la dette concernée et au moins une mesure similaire de la part des créanciers bilatéraux.

dollars EU, et la VAN de la dette, après apurement des arriérés et allégement classique de la dette, passe de 228,3 millions de dollars à 227,9 millions de dollars EU.

3.5 **Créanciers commerciaux :** La valeur nominale du stock de la dette envers les créanciers commerciaux passe de 56,2 à 56,3 millions de dollars, et sa VAN fin 2006, après paiement des arriérés et allégement classique, passe de 43, 6 millions de dollars à 43,7 millions de dollars EU.

3.6 Les estimations des recettes provenant de l'exportation de biens et services, ayant servi à évaluer le concours de l'Initiative PPTE au point de décision, ont été révisées, passant de 182 millions à 185,5 millions de dollars EU en moyenne. Sur la base des données révisées de la dette et des exportations, le ratio de la dette aux exportations en VAN, après allégement classique de la dette, est estimé à 461,77 %, contre 470, 27 % au point de décision. Le montant de l'allégement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, nécessaire pour ramener le ratio de la dette aux exportations en VAN au seuil PPTE de 150 %, est estimé à 578, 2 millions de dollars, contre 582, 5 millions de dollars au point de décision. En conséquence, le facteur commun de réduction tombe de 68,1 % à 67, 5 %.

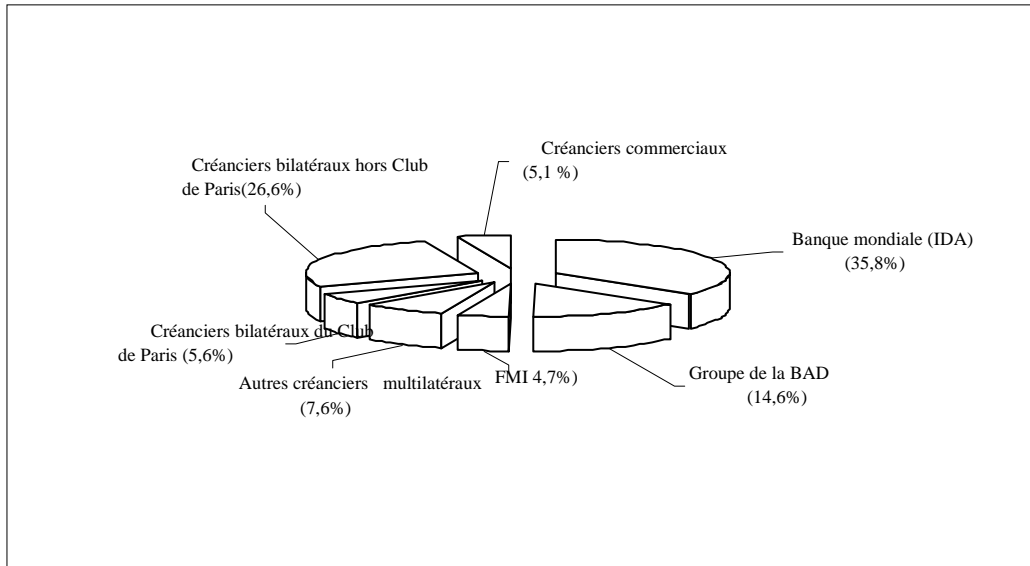
3.7 Le tableau 1 et le graphique 1 présentent la ventilation par créancier de l'allégement de la dette au titre de l'Initiative PPTE en faveur de la RCA. L'allégement total de la dette PPTE par les créanciers multilatéraux au point d'achèvement est estimé à 362,5 millions de dollars (62,7 %) en VAN fin 2006, celui des créanciers bilatéraux à 186,18 millions de dollars (32,2 %), et celui des créanciers commerciaux à 29,48, millions de dollars (5,1 %). La part du Groupe de la Banque africaine de développement dans l'allégement de dette est de 84,7 millions de dollars, soit 23,4 % de l'allégement de la dette multilatérale et 14,6 % de l'allégement total.

Tableau 1 : Participation des créanciers à l'allégement de la dette de la RCA au titre de l'initiative PPTE
(En millions de dollars EU)

Créanciers	Allégement de la dette au point d'achèvement (VAN fin 2006)	Pourcentage d'allégement total de la dette par les créanciers multilatéraux (%)	Pourcentage d'allégement total de la dette par tous les créanciers (%)
Créanciers multilatéraux	362,5	100,0	62,7
Groupe de la BAD	84,7	23,4	14,6
<i>Banque mondiale (IDA)</i>	206,9	57,1	35,8
<i>FMI</i>	26,98	7,4	4,7
<i>Autres créanciers multilatéraux</i>	43,92	12,1	7,6
Créanciers bilatéraux	186,22		32,2
<i>Club de Paris</i>	32,38		5,6
<i>Hors Club de Paris</i>	153,84		26,6
Créanciers commerciaux	29,48		5,1
Montant total de l'allégement PPTE	578,2		100,0

Sources IDA/FMI: République centrafricaine– Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée : Document du point d'achèvement et Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), 6 janvier 2009,

Graphique 1 : Taux de répartition de l'allègement de la dette PPTE de la RCA par Groupe de créanciers



3.8 La plupart des créanciers multilatéraux et membres du Club de Paris ont confirmé leur participation à l'initiative PPTE. En 2008 et 2009, les autorités centrafricaines ont écrit à leurs créanciers du Club de Paris pour entamer des négociations sur une éventuelle restructuration de la dette. Certains créanciers, parmi lesquels l'Argentine (3,9 % de la dette totale susceptible de bénéficier de l'initiative PPTE), le Koweït (2,2 %), le Libye (1,2 %), l'Arabie saoudite (1,9 %) et la Serbie (2,4 %) ont accepté, en principe, d'accorder un allègement de la dette au point d'achèvement. Plusieurs créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, notamment la République populaire de Chine (2,9 % de la dette totale susceptible de bénéficier de l'initiative PPTE) et la République de Chine (Taiwan) (10,9 %) n'ont pas réagi. Cependant, en janvier 2007, la République populaire de Chine a annulé deux de ses prêts d'un montant total de 11 millions de dollars, soit 29 % de la valeur nominale des prêts de ce pays à la RCA et 59 % de sa part de l'allègement PPTE en VAN fin 2006.

3.9 Les autorités de la RCA ont également demandé à tous leurs créanciers commerciaux de procéder à un rééchelonnement de la dette en cours. Certains de ces créanciers, dont les prêts représentent au total 3,1 % de la dette totale susceptible de bénéficier de l'initiative PPTE, ont accepté, en principe, d'accorder un allègement. Les prêts des créanciers commerciaux qui n'ont pas donné suite à la demande de la RCA représentent 2 % du montant total de la dette susceptible de bénéficier de l'initiative PPTE. Les autorités sont résolues à négocier de bonne foi avec les autres créanciers. Même si, par le passé, les créanciers qui ne participent pas à l'initiative ont intenté des procès contre les pays PPTE après l'atteinte du point d'achèvement, à ce jour, la Direction du Groupe de la Banque n'a pas connaissance d'un quelconque contentieux impliquant le gouvernement de la RCA.

3.10 *Allègement intérimaire de la dette PPTE* : Sur les montants respectifs de l'allègement de la dette indiqués au tableau 1, l'IDA, le FMI, la BAD, l'UE, la BADEA et les créanciers bilatéraux du Club de Paris ont fourni un allègement intérimaire de la dette PPTE. À ce titre, l'IDA a fourni 81,1 millions de dollars en VAN par le biais d'un programme d'apurement des arriérés et d'une réduction de 63,4 % du service de la dette dont l'échéance tombe durant la période intérimaire, le FMI a fourni 10,3 millions de dollars sous forme

d'aide ; la BAD a accordé, en décembre 2006, 49,4 millions de dollars à travers une opération d'apurement des arriérés de la dette et une réduction de 84 % du service de la dette durant la période intérimaire ; l'UE a fourni 1,8 million de dollars au moyen d'un programme d'apurement des arriérés à des conditions de faveur et une réduction de 100 % du service de la dette pour certains prêts durant la période intérimaire ; la BADEA a dégagé un montant estimé à 3 millions de dollars par le rééchelonnement des arriérés cumulés et des échéances, et le Club de Paris a accordé 4 millions de dollars en valeur nominale fin 2006 par le biais d'un rééchelonnement aux conditions de Cologne.

IV. EXAMEN DES POSSIBILITÉS D'OCTROI D'UN ALLÈGEMENT DE LA DETTE PPTE SUPPLÉMENTAIRE

4.1 A la fin du mois de décembre 2008, après l'octroi de la totalité de l'aide au titre du point de décision, la valeur actuelle nette du ratio de la dette aux exportations a été révisée à 148,0 %, contre les 127,1 % projetés au point de décision. A la suite d'un allègement bilatéral de la dette au-delà de l'Initiative PPTE, le ratio de la dette aux exportations en VAN a été encore ramené à 137,8 %. Quatre facteurs principaux ont contribué à la hausse plus importante que prévu du ratio de la dette aux exportations en VAN : i) la dépréciation du dollar et le taux d'actualisation plus faible utilisé pour calculer la VAN de la dette ; ii) la baisse substantielle des exportations de diamants et des produits ligneux en 2008 ; iii) les nouveaux emprunts effectués à des conditions moins favorables ; et iv) les changements du montant de l'allègement PPTE et du mécanisme de l'aide.

4.2 Cela étant, le ratio de la dette aux exportations de 137,8 % en VAN est inférieur au seuil de 150 % pris en compte pour l'octroi d'un allègement supplémentaire au titre de l'Initiative PPTE. Ainsi, la RCA ne remplit pas les conditions nécessaires pour l'octroi d'un allègement supplémentaire. (Assistance complémentaire).

V. ALLÈGEMENT DE LA DETTE AU TITRE DE L'INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE MULTILATÉRALE (IADM)

5.1 Avec l'approbation du point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée et l'allègement de la dette connexe, la RCA est éligible à un allègement supplémentaire de sa dette au titre de l'IADM auprès de l'IDA, du FMI et de la BAD. L'allègement de la dette au titre de l'IADM permettra à la RCA d'économiser 342,79 millions de dollars en service de la dette sur une période de 33 ans au titre de la dette contractée auprès de ces institutions. L'allègement au titre de l'IADM sera accordé conformément aux modalités d'octroi adoptées par chaque institution.

5.2 L'IDA accordera un allègement au titre de l'IADM par l'annulation de la dette décaissée avant fin 2003 et non encore remboursée au 30 juin 2009, qui s'élève à 195,4 millions de dollars (128,2 millions de DTS) en valeur nominale. La BAD accordera à la RCA un allègement de sa dette au titre de l'IADM pour un montant de 144,49 millions de dollars (93,09 millions d'UC)⁶ en valeur nominale, ce qui correspond au montant de la dette décaissée jusqu'à fin décembre 2004 et non encore remboursée au 30 juin 2009. L'assistance au titre de l'IADM sera octroyée par le biais des obligations de remboursement postérieures au point d'achèvement de la RCA. L'allègement accordé par le FMI au titre de l'IADM se monte à 2,9 millions de dollars (1,9 million de DTS) en valeur nominale couvrant l'encours

⁶ Taux de change à fin Juin 2009 est de 1UC=US\$1.55223

total de la dette envers cette institution à fin 2004 qui reste due au point d'achèvement après l'allègement total de la dette PPTE.

VI. SOUTENABILITÉ DE LA DETTE APRÈS LE CONCOURS AU TITRE DES INITIATIVES PPTE ET IADM

6.1 La soutenabilité à moyen et à long terme de la dette de la RCA est analysée dans un cadre macroéconomique qui s'accorde avec le programme à moyen terme du gouvernement, comme le prévoit le mécanisme actuel de la FRPC. Les principaux éléments comprennent :

- i) une croissance moyenne à court et à moyen terme du PIB réel de 4,4 % pour la période 2009-2029 appuyée sur une sécurité et une stabilité politique durables, une amélioration des capacités institutionnelles et administratives du pays et des politiques macroéconomiques appropriées. Un tel environnement permettrait de stimuler l'investissement privé, notamment dans la foresterie, l'industrie extractive et les télécommunications, et les investissements publics dans l'infrastructure contribueront à relancer l'agriculture ;
- ii) l'indice implicite des prix du PIB devrait enregistrer une augmentation modérée de 2,5 % en moyenne sur la période 2009-2029 ;
- iii) le déficit du compte des opérations courantes (y compris les dons) devrait atteindre 10 % du PIB en 2009-2010 et 7 % en moyenne sur la période 2009-2029. Les déficits du compte des opérations courantes seraient financés par l'aide publique au développement (prêts au titre des projets) et par de nouveaux emprunts. La balance commerciale devrait s'améliorer au fil du temps avec l'augmentation des exportations sous l'effet des réformes structurelles ;
- iv) la balance interne devrait demeurer excédentaire jusqu'en 2019, avant de retomber à zéro entre 2020 et 2029. Le déficit budgétaire global devrait se situer à 1,2 % du PIB en moyenne entre 2009 et 2029. Les recettes internes devraient passer de 10,5 % du PIB en 2009 à 14 % à la fin de 2029 sous l'effet de la stabilité des recettes fiscales et de l'amélioration de l'administration des douanes et des réformes de la politique fiscale. Le montant total des dépenses devrait augmenter pour passer de 17 % du PIB en 2009 à près de 20 % en 2029, notamment sous l'effet des investissements dans l'infrastructure ;
- (v) On estime que le montant des prêts et dons annuels représentera 5,4 % du PIB nominal dans le long terme. Les dons devraient représenter 80 % de l'aide extérieure totale et cette composante des nouveaux prêts extérieurs atteindrait 52 % en moyenne sur la période considérée;
- (vi) Le gouvernement devrait commencer à avoir accès aux titres introduits par la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) en 2010, ce qui lui permettra de réduire les coûts de financement, d'améliorer la gestion des liquidités et d'éponger les arriérés de la dette intérieure. En accompagnant tout cela par la mise en œuvre d'une politique budgétaire prudente, les autorités devraient parvenir à une réduction de la dette intérieure durant la période considérée ; et

- vii) Le taux d'intérêt réel moyen de la dette libellée en monnaie locale devrait tourner autour de 4,8 % dans le long terme.

6.2 Dans le cadre macroéconomique analysé ci-dessus, après l'allègement total de la dette au point d'achèvement de l'Initiative PPTE, un concours bilatéral supplémentaire au-delà de l'allègement de la dette au titre des Initiatives PPTE et IADM, la dette extérieure publique de la RCA serait sensiblement réduite et tous les indicateurs de la dette extérieure connaîtraient une amélioration sensible. Le ratio de la dette aux exportations en VAN devrait tomber de 359 % fin 2008 à 74,8 % fin 2009. Ce ratio augmenterait à 91,3 % à fin de 2011, sous l'effet de l'augmentation du volume des nouveaux emprunts, avant de diminuer régulièrement jusqu'à 56,1 % à la fin de 2028. Le ratio de la dette au PIB en VAN devrait tomber de 43,0 % fin 2008 à 8,3 % fin 2009, et à 6,5 % à la fin 2019, avant de remonter progressivement à 7,3 % à la fin de 2026.

6.3 Le ratio dette/recettes en VAN devrait tomber à 79 % à la fin de 2009, contre 383,5 % à la fin de 2008. Il continuerait de baisser pour atteindre 48,2 % à la fin de 2019, avant de remonter jusqu'à 52 % à la fin de 2025 puis de baisser de nouveau à 50,4 % à la fin de 2028.

6.4 Le ratio du service de la dette aux exportations baissera de 4,9 % à la fin de 2009 à 3,4 % à la fin de 2011, avant de remonter à 10 % à la fin de 2015 sous l'effet du rééchelonnement des arriérés dus aux créanciers non membres du Club de Paris. Il continuera de baisser progressivement jusqu'à 1,3 % à la fin de 2021, puis augmentera de nouveau à 3,1 % en 2028.

VII. ANALYSE DE SENSIBILITÉ ET SOUTENABILITÉ DE LA DETTE À LONG TERME

7.1 L'analyse de sensibilité de la dette de la RCA est menée sur la base de trois scénarios : 1) **Croissance plus faible du PIB** : ce scénario suppose que la croissance stagnera, avec un taux réel de 1,3 % entre 2009 et 2029, par rapport à l'hypothèse de base de 4,4 % envisagée pour cette période ; 2) **Croissance plus faible des exportations** : dans ce scénario, la croissance des exportations baisserait de 30 % à partir de 2010 en raison de l'échec de la diversification des produits exportés par suite du report des investissements étrangers dans les secteurs essentiels comme l'or, l'uranium et la mise en valeur des produits ligneux : et 3) **Contraction du volume des dons** : selon cette hypothèse, le montant des appuis budgétaires et des dons pour le financement de projets baissera de 50 % par rapport aux prévisions de base à partir de 2010, et le déficit sera financé par de nouveaux emprunts à des conditions concessionnelles. Ainsi, le ratio du financement des prêts au PIB passera à 3,2 % en 2029, contre 1 % selon le scénario de base.

7.2 Dans le cadre du premier scénario, la dette en VAN s'aggravera par rapport à l'hypothèse de base. Ainsi, le ratio de la dette aux recettes en VAN augmenterait de 12,7 % d'ici 2018 et de 15,4 % en moyenne durant la période 2019-2028 avant d'atteindre 74,6 % en 2028. Dans le cadre du deuxième scénario, le ratio de la dette aux exportations en VAN augmenterait de 10,5 % entre 2008 et 2018, et de 23,5% entre 2019 et 2028 pour atteindre 89,8 % en 2028. Selon le troisième scénario, tous les indicateurs de la dette se détérioreraient sensiblement. Le ratio de la dette au PIB ainsi que le ratio de la dette aux recettes en VAN seront, en moyenne, deux fois plus élevés que dans le scénario de base durant la période 2019-2028.

7.3 Les résultats de l'analyse de sensibilité montrent que les autorités doivent continuer de mettre en œuvre des politiques budgétaires prudentes, et recourir aux dons pour financer les dépenses d'équipement supplémentaires. Les résultats montrent également qu'il importe de diversifier la base des exportations, d'adopter des pratiques prospectives en matière de gestion de la dette, et de se préparer à réagir aux chocs imprévus.

VIII. CONTRIBUTION DU GROUPE DE LA BANQUE À LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DE LA RCA

8.1 A la suite de l'accumulation des arriérés de paiement de la dette contractée auprès du Groupe de la Banque, la République centrafricaine a été placée sous sanctions en 1994.

8.2 Suite au document de dialogue élaboré en 2005-2006, la Banque et la Banque mondiale ont préparé, pour la RCA, une note de stratégie intérimaire conjointe (NSIC) pour 2007-2008 qui avait pour objectif de promouvoir une relance économique durable et partagée. La stratégie repose sur deux piliers : i) renforcement de la relance économique, de la gouvernance du secteur public et des capacités techniques ; et ii) relance et renforcement du développement humain, en particulier en faveur des groupes défavorisés.

8.3 Au titre du pilier I, le Groupe de la Banque mettra l'accent sur l'apurement des arriérés ainsi que sur l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de l'administration. À cet égard, en décembre 2006, le Groupe de la Banque a conclu avec la RCA un accord d'apurement des arriérés grâce au Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (49,5 %), aux ressources fournies par les partenaires de la RCA (49,5 %) et à la contribution du pays lui-même (1 %). Au titre du pilier II, le Groupe de la Banque a mis l'accent sur les projets socio économiques visant à remettre en état et à équiper les structures de santé et les écoles et à contribuer à la formation du personnel enseignant et soignant.

8.4 Depuis le réengagement de 2006, le portefeuille actif de la Banque en RCA a subi quelques modifications. En avril 2009, il était composé de quatre projets pour un montant total de 38,87 millions d'UC, dont 11,3 millions d'UC, soit 29,1 %, ont été décaissés (voir tableau 2 ci-dessous). Le portefeuille est jeune et comprend des projets multisectoriels, ainsi que des projets dans les secteurs du transport, de l'eau et de l'assainissement, dont la moyenne d'âge est de 1,43 an. En outre, un montant de 8,0 millions d'UC avait été approuvé au titre de la Facilité en faveur des Etats Fragiles (FEF) en juillet 2009 pour le financement du Projet de développement communautaire et d'appui aux groupes vulnérables (PDCAGV)

Tableau 2 : Portefeuille du Groupe de la Banque en RCA (avril 2009)

Secteur	Projet	Date d'approbation	Montant approuvé (En millions d'UC.)	Taux de décaissement	Age (années)
Multisecteurs	Projet d'appui à la planification économique et à la réhabilitation des capacités (PARCPE)	21-juil-06	3,3	61,8 %	2,61
Multisecteurs	Phase II du programme d'appui aux réformes économiques (PARE II)	15-oct-08	6,5	100 %	0,42
Total Multisecteurs			9,8	90,1 %	1,51
Transport	Programme régional de facilitation du transport sur les corridors Douala-Bangui Douala-Ndjamena	5-juil-07	27,8	0,0 %	1,08
Total transport			27,8	0,0 %	1,08
Eau et assainissement	Etude sur l'eau et l'assainissement dans 16 villes principales	9-août-07	1,273	49,5 %	1,61
Total eau et assainissement			1,273	49,5 %	1,61
Total			38,873	29,1 %	1,43

Source: Document de stratégie de partenariat pays conjointe (DSPPC) pour la République centrafricaine (RCA) (2009-2012)

8.5 La BAD et la Banque mondiale ont élaboré un Document de stratégie de partenariat pays conjointe (DSPPC) pour la période 2009-2012 pour le République centrafricaine (RCA) dans lequel elles réaffirment leur engagement de se conformer aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et de consolider les résultats obtenus dans le cadre du Document de stratégie intérimaire conjointe (DSIC). Le DSPPC repose sur les principes stratégiques suivants : i) répondre aux priorités les plus urgentes identifiées dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) pour 2008-2010 de la RCA et du Cadre stratégique 2009-2011 de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU; ii) rechercher la sélectivité et les résultats tangibles ; iii) mettre pleinement à profit les opportunités d'intégration régionale ; iv) fournir un cadre pour assurer la continuité des appuis au titre du FAD-12 et de l'IDA-16. Le DSPPC vise à promouvoir une croissance économique forte et la création d'emplois à travers deux démarches stratégique : i) consolidation de la gouvernance économique et renforcement des capacités institutionnelles ; et ii) remise en état et développement de l'infrastructure socioéconomique.

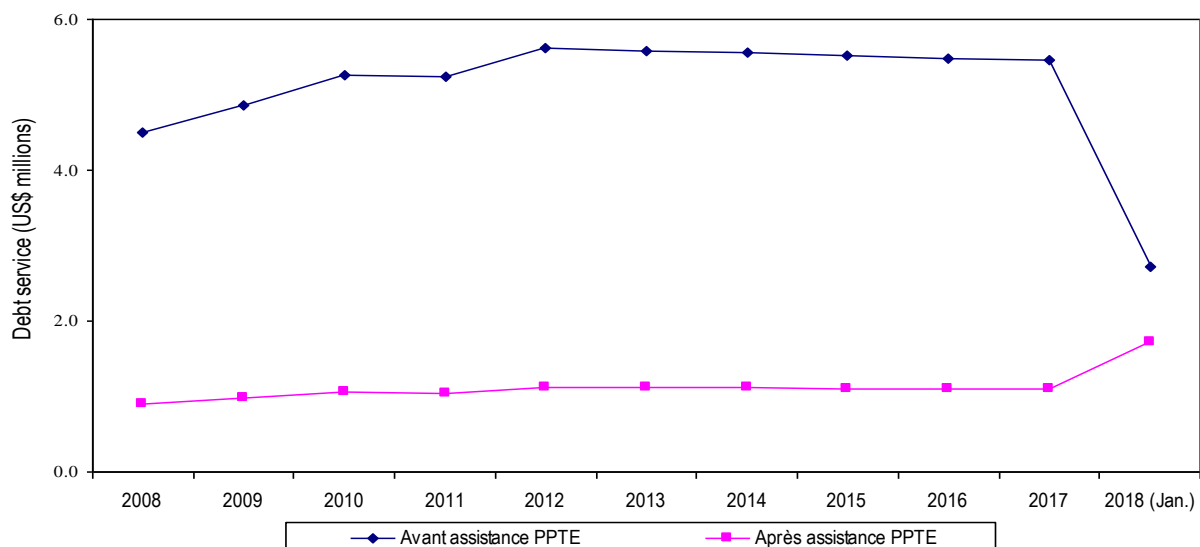
8.6 Le programme indicatif de prêt pour la RCA au titre du FAD-11 et du FAD-12 comporte six (6) projets portant respectivement sur le renforcement des capacités, la gestion des finances publiques, la gouvernance, l'eau et l'assainissement et le développement urbain et rural. Ces projets seront financés par l'allocation indicative de 29,57 millions d'UC de la RCA au titre du FAD-11, selon le calcul de l'allocation pays pour 2009, un financement supplémentaire de 11,85 millions d'UC, au titre de la Facilité en faveur des Etats fragiles, et une allocation au titre du FAD-12 dont le montant n'a pas encore été fixé. Conformément aux modalités de financement au titre du FAD-11, le montant total de la contribution de la RCA aux opérations régionales pour 2008-2010 sera plafonné à 1,77 million d'UC, soit 10 % de son allocation PBA de 17,72 millions d'UC). En conséquence, la stratégie de la Banque en République centrafricaine bénéficiera également de la contribution des projets régionaux d'infrastructure économique.

IX. MODALITÉS D'OCTROI DE L'ALLÈGEMENT

9.1 La République centrafricaine étant parvenue au point d'achèvement, il est proposé que le Groupe de la Banque s'engage à lui accorder, entre 2008 et 2018, un allègement de dette irrévocable d'environ 84,7 millions de dollars en VAN fin 2006. Une partie de l'allègement de dette, estimée à 49,4 millions de dollars en VAN fin 2006, a déjà été octroyée durant l'opération d'apurement des arriérés menée par le Groupe de la Banque avant le point de décision, parallèlement à une réduction du service de la dette de 84 % durant la période intérimaire.⁷ L'allègement de dette restant, soit 35,3 millions de dollars en VAN fin 2006, ou l'équivalent de 43,47 millions de dollars en valeur nominale, serait accordé durant la période 2008-2018 selon le programme d'allègement de dette présenté à l'Annexe 2.⁸ Environ 20 % de ce montant, soit 7,1 millions de dollars en VAN fin 2006, ou l'équivalent de 8,7 millions de dollars en valeur nominale, sera financé par les ressources internes du Groupe de la Banque et les 80 % restants, soit 28,2 millions de dollars en VAN fin 2006, ou l'équivalent de 34,77 millions de dollars en valeur nominale, seront financés par le Fonds fiduciaire PPTE. Une partie de la contribution de ce Fonds fiduciaire PPTE, équivalant à 5,19 millions de dollars en valeur actuelle nette fin 2006, ou l'équivalent de 5,37 millions de dollars en valeur nominale, a déjà été octroyée à la République centrafricaine sous forme d'allègement de dette intérimaire durant la période 2008-2009.

9.2 Le profil du service de la dette de la République centrafricaine envers le Groupe de la Banque, avant et après le concours PPTE, est présenté à l'annexe 3, et l'impact de l'allègement sur le profil du service de la dette de la RCA est illustré au graphique 2 ci-dessous, sur la base de l'encours de la dette en fin d'exercice 2006. Cet allègement est conforme aux règles et règlements de la Banque africaine de développement, du Fonds africain de développement et du Fonds spécial du Nigeria.

Graphique 2 : Impact de l'allègement de la dette sur le profil du service de la dette de la RCA envers le Groupe de la Banque



* Données sur les prêts tirées de DOD, déc. 2006.

⁷ Près de 49,5 % des arriérés ont été financés par la Facilité en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), 49,5% par les bailleurs de fonds bilatéraux et 1 % par la RCA.

⁸ Taux de change utilisés à la fin de décembre 2006 : 1,00 UC = 1,50 dollar EU.

Aspects juridiques de l'opération d'allégement de la dette

9.3 Dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, la République centrafricaine bénéficiera d'un allégement de sa dette selon les modalités définies aux paragraphes 9.1 et 9.2 ci-dessus. Ces modalités seront mises en œuvre grâce à :

- i) Un accord d'allégement de la dette révisé entre le Groupe de la Banque et le Gouvernement de la République centrafricaine ;
- ii) Un accord de don du Fonds fiduciaire PPTE entre le Groupe de la Banque et l'Association internationale de développement (IDA) en tant qu'administrateur du Fonds fiduciaire PPTE

X RECOMMANDATIONS

10.1 Les Conseils d'administration sont priés :

- i) de prendre note des raisons qui justifient l'atteinte du point d'achèvement par la RCA dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et, partant, son éligibilité à l'allégement irrévocable de la dette à ce titre ;
- ii) d'approuver le financement de l'allégement de la dette de la RCA au point d'achèvement pour un montant de 84,7 millions de dollars en VAN fin 2006, conformément aux dispositions présentées à la section IX ;
- iii) de noter qu'un allégement de la dette de 49,4 millions de dollars, en VAN fin 2006, a été effectué durant l'opération d'apurement des arriérés de la République centrafricaine envers le Groupe de la Banque avant le point de décision PPTE.
- iv) d'approuver l'éligibilité de la République centrafricaine à l'allégement de la dette au titre de l'IADM comme souligné à la section V ; et
- v) d'approuver une assistance de 144,49 millions, en termes nominaux en faveur de la République centrafricaine dans le cadre de l'IADM.

République centrafricaine
Stock de la dette nominale révisée et valeur actualisée nette de la dette extérieure
par groupe de créanciers à fin décembre 2006
(En millions de dollars EU)

Groupe de créanciers	Stock de la dette nominale avant rééchelonnement		VAN de la dette après apurement des arriérés et allègement classique de la dette	
	Au point de décision	Révisé au point d'achèvement	Au point de décision	Révisé au point d'achèvement
Multilatéraux	686,1	686,1	536,7	536,7
<i>Banque mondiale/IDA</i>	<i>398,1</i>	<i>398,1</i>	<i>306,5</i>	<i>306,5</i>
<i>FMI</i>	<i>42,1</i>	<i>42,1</i>	<i>39,6</i>	<i>39,6</i>
<i>Groupe de la Banque africaine de développement</i>	<i>169,5</i>	<i>169,5</i>	<i>125,5</i>	<i>125,5</i>
<i>Autres multilatéraux</i>	<i>76,4</i>	<i>76,4</i>	<i>65,1</i>	<i>65,1</i>
	72,0	72,5	47,3	48,3
Bilatéraux Club de Paris	272,3	272,6	228,3	227,9
Bilatéraux hors Club de Paris	56,2	56,3	43,6	43,7
Commerciaux	1086,6	1087,5	855,9	856,6
TOTAL			582,5	578,2
TOTAL ALLEGEMENT DE LA DETTE PPTE				

Source: IDA/FMI: République centrafricaine – Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée : Document relatif au point d'achèvement et Initiative pour l'allègement de la dette multilatérale (IADM), 15 juin 2009, p.37.

FONDS AFRICAÏN DE DÉVELOPPEMENT

Calendrier d'allégement de la dette PPTE*				
(en millions de dollars)				
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAÏNE				
Date du point d'achèvement : juin 2009	ANNÉE CIVILE	TOTAL FAD	POURCENTAGE FAD DU TOTAL (%)	TOTAL GROUPE DE LA BANQUE
	2008	3,592897	100	3,592897
	2009	3,890902	100	3,890902
	2010	4,215422	100	4,215422
	2011	4,190341	100	4,190341
	2012	4,500636	100	4,500636
	2013	4,471277	100	4,471277
	2014	4,444045	100	4,444045
	2015	4,416455	100	4,416455
	2016	4,390694	100	4,390694
	2017	4,361275	100	4,361275
	2018	0,994893	100	0,994893
		43,468837		43,468837
Récapitulation				
	Allégement total nominal		43,468837 millions \$EU	
	<i>dont</i>			
	BAD		0,000000 millions \$EU.	
	FAD		43,468837 millions \$EU	
	FSN		0,000000 millions \$EU	
	Total allégement en VAN**		35,293373 millions \$EU	
	Durée		11 ans	

Notes: *L'allégement de la dette annoncé au point de décision a été révisé

**Objectif d'allégement de 84,7 millions de dollars moins les contributions des bailleurs de fonds, notamment la Commission européenne, au titre de l'apurement des arriérés d'un montant de 49,4 millions de dollars

**Impact de l'allégement de la dette PPTE
sur le profil du service de la dette de la RCA***

(En millions de dollars)

Année	Avant l'aide PPTE	Allégement de la dette	Après l'aide PPTE
2008	4,491121	3,592897	0,898224
2009	4,863628	3,890902	0,972726
2010	5,269277	4,215422	1,053855
2011	5,237926	4,190341	1,047585
2012	5,625795	4,500636	1,125159
2013	5,589096	4,471277	1,117819
2014	5,555056	4,444045	1,111011
2015	5,520569	4,416455	1,104114
2016	5,488367	4,390694	1,097673
2017	5,451594	4,361275	1,090319
2018	2,716045	0,994893	1,721151
Total	55,808474	43,468837	12,339637

* Estimations tirées de DOD fin déc. 2006.

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT RCA
: Structure de l'allégement de la dette en devises

Monnaie	Montant (En millions de dollars)	Pourcentage du total (%)
CAD	0,338533	0,8%
CHF	1,229707	2,8%
DKK	2,695841	6,2%
EUR	14,292168	32,9%
GBP	0,222800	0,5%
JPY	14,443528	33,2%
NOK	5,337221	12,3%
SEK	0,832308	1,9%
USD	4,076732	9,4%
TOTAL	43,468837	100,0

République centrafricaine: Hypothèses relatives aux taux d'actualisation et de change à fin décembre, 2006					
					<u>indice</u>
Monnaie		Taux d'actualisation 1/ (en pourcentage par an)	Taux de change 2/ (Monnaie/dollar)		
CAD	Dollar canadien	5,2233	1,1653		5,22%
CFA	Franc CFA	4,7983	498,0691		4,80%
CHF	Franc suisse	3,5067	1,2203		3,51%
CNY	Yuan chinois	5,1300	7,8087		5,13%
DKK	Couronne danoise	4,8083	5,6614		4,81%
EUR	Euro	4,7983	0,7593		4,80%
GBP	Livre du Royaume-Uni	5,6817	0,5094		5,68%
JPY	Yen japonais	2,5733	118,9500		2,57%
NOK	Couronne norvégienne	5,0450	6,2600		5,05%
SDR	Droits de tirage spéciaux	5,1300	0,6647		5,13%
SEK	Couronne suédoise	4,7267	6,8644		4,73%
USD	Dollar des Etats-Unis	5,8933	1,0000		5,89%
Point du Mémoire :					
Date butoir du Club de Paris		1 ^{er} janvier 1983			
<i>Sources: OCDE; et FMI, Statistiques financières internationales.</i>					
1/ Les taux d'actualisation utilisés représentent les taux d'intérêt de référence moyens sur une période de six mois Avant la fin décembre 2006, soit au terme de la période pour laquelle des données sur la dette réelle et les exportations sont disponibles.					
2/ Les taux de change sont exprimés dans la monnaie nationale pour un dollar EU à la fin décembre 2006.					

**Document du point d'achèvement PPTE élaboré par le FMI/Banque mondiale
pour la République centrafricaine**

Prière de noter que l'annexe 6 existe uniquement en anglais